

Montant mensuel de la cotisation

Equivalence par échelon pour les PE, professeur certifié, CPE et Psy			Equivalence par échelon pour professeurs agrégés			Corps et indice nouveau majoré IM	Cotisations mensuelles 66% de déduction fiscale	
CE	HC	CN	CE	HC	CN		Par mois avant déduction fiscale	Par mois après déduction fiscale
						AED, AESH	2	0.67
						Contractuels ATTS	4	1.33
						Contractuels enseignants	5	1.70
	1					De 388 à 440	8	2.72
	2					De 441 à 444	11	3.67
	3					De 445 à 457	12	4
	4					De 458 à 470	13	4.33
	5					De 471 à 482	13	4.33
	6				2	De 483 à 510	14	4.67
	7				3	De 511 à 546	15	5
	1	8			4	De 547 à 578	16	5.33
	2	9			5	De 579 à 617	17	5.67
	3	10			6	De 618 à 658	19	6.33
1	4	11			7	De 658 à 709	20	6.67
2				1	8	De 710 à 755	20	6.67
3	5			2	9	De 756 à 797	21	7
	6				10	De 798 à 829	22	7.33
4			1	3	11	De 829 à 889	23	7.67
HEA1			HEA1	HEA1		De 890 à 924	24	8
HEA2			HEA2	HEA2		De 925 à 971	26	8.67
HEA3			HEA3	HEA3		De 972 à 1012	28	9.33
			HEB2			De 1013 à 1067	29	9.67
			HEB3			Plus de 1067	30	10.20

Cas particuliers

	Cotisation et prélèvements mensuels	Par mois après déduction fiscale
Congé parental (- de 3 enft)	2	0.67
Congé parental (+ de 3 enft)	4	1.33

Lorsque votre salaire est une quotité (ex : 80%) du salaire de votre échelon (temps partiel, Cessation Progressive d'Activité...), votre cotisation est la même quotité (80%) de la cotisation fournie par ce tableau pour des salaires à temps plein.

Les avantages à adhérer

- Je rejoins la première organisation syndicale de France.
- Je bénéficie d'une protection juridique et de prise en charge des jours de grève¹ unique grâce à la caisse nationale d'action syndicale (CNAS).
- Je bénéficie d'un suivi personnalisé (carrière, défense...)
- J'accède aux formations Sgen-CFDT et CFDT.
- J'accède plus largement aux sites Sgen-CFDT.
- Je reçois toutes les informations syndicales, le magazine Profession éducation et CFDT Magazine



¹ Justifier de 6 mois de cotisation sinon demi prestation si cotisation PAC, indemnisation soumise à conditions